COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

1040 BRUXELLES, LE 09 -09- 1993
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS
SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: Lwk/ 6188090 / Dossier 712

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT ET LEGISLATION SCOLAIRE
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 982112U36C2

Etablissement : COURS COMMUNAUX DE FORMATION CONTINUEE
RUE JONFOSSE,80
4000 LIEGE 1

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue aupres de
Mme Wilkin (tél:02/238.87.23) ou Mr.Stiennon (tél:02/238.86.43)

J12

DOCUMENT 8 Bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

O Communauté française — O Libre - confessionnel
X Provincial et communal — O - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : Cours communaux de Formation continuée
adresse complète : rue Jonfosse, 80
4000 LIEGE
n° de matricule : 6.188.090
n° de téléphone : 041/23.67.17

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 982112 U36 C2 (3)

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT ET LEGISLATION SCOLAIRE

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 de .1.. pages (2)

4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe n°2 de .1.. pages (2)

5. Classement de l'unité de formation.

O (1) enseignement secondaire : transition (1) qualification (1)
degré : inférieur (1) supérieur (1)

XX (1) enseignement supérieur de type court :
catégorie : pédagogique

O (1) enseignement supérieur de type long :
catégorie :

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

Repris en annexe n° 3 de ..1.. pages (2)

7. Programme de (des) cours — Repris en annexe n° 4 de ..2.. pages (2)

8. Fixation des capacités terminales — Repris en annexe n° 5 de ..1.. pages (2)

9. Profil du (des) chargé(s) de cours — Repris en annexe n° 6 de ..1.. pages (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration.

10. Horaire de l'unité de formation :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours (4)	Nombre de périodes (5)
Organisation de l'enseignement et législation scolaire applicables à l'enseignement en général	CT	24
A CHOISIR		
Législation scolaire applicable à l'enseignement fondamental (y compris le spécial)	CT	40
OU		
Législation scolaire applicable à l'enseignement secondaire (y compris le spécial) et supérieur de plein exercice et de promotion sociale	CT	
2. Part d'autonomie		16
Total des périodes		80

11. Date de la proposition du P.O. : 23/06/1993

Transmis par le réseau
le : .....

L'Echevin de l'Instruction publique,

Alain TISON.

Le Directeur,

André GILLET.

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

avis favorable

Date : [illegible] 1993

Signature :

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD (1)

Motivation de la décision

Date : - 3 SEP. 1993

Signature :

J. MEUNIER

(4) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) 1 période = 50 minutes.

COURS COMMUNAUX DE FORMATION CONTINUÉE
Rue Jonfosse 80, 4000 LIÈGE
Tél. : 041/23.67.17

Matricule: 6.188.090

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT ET LEGISLATION SCOLAIRE

Annexe 1

Finalités.

Cette U.F. s'inscrit dans les finalités générales de l'enseignement de promotion sociale qui sont de :
- promouvoir une meilleure insertion professionnelle;
- répondre aux besoins et demandes de formation émanant des administrations et de l'enseignement.

Finalités spécifiques de l'U.F. :

Cette U.F. a pour objectif général d'apporter aux membres du personnel, dans le cadre des structures d'enseignement du Ministère de l'Education, une information et une formation préparant aux fonctions de sélection et de promotion et qui portent sur les différents aspects de l'organisation et de la législation scolaires
Elle vise à former les participants afin qu'ils soient capables de :
- consulter et comprendre les textes légaux organisant l'enseignement;
- utiliser ceux-ci pour l'administration des structures scolaires et pour résoudre les problèmes qui en résultent;
- élaborer un plan d'action et même induire des règles ou des principes de fonctionnement au sein de l'institution scolaire;
- porter des jugements, évaluer, argumenter conformément à l'ensemble des données de la législation scolaire.

COURS COMMUNAUX DE FORMATION CONTINUÉE
Rue Jonfosse 80, 4000 LIÈGE
Tél. : 041/23.67.17

Matricule: 6.188.090

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT ET LEGISLATION SCOLAIRE
Annexe 2

Prérequis de l'unité de formation (conditions d'admission).

Etre porteur d'un titre requis ou jugé suffisant du groupe A :
- pour l'exercice d'une fonction enseignante dans les écoles fondamentales, spéciales , secondaires, supérieures de plein exercice ou de promotion sociale : instituteur(trice) maternel(le), primaire, AESI, AESS, CNTM, CAP;
ou
- pour exercer une fonction de membre du personnel auxiliaire d'éducation ou administratif des établissements scolaires ;

et/ou être membre du personnel directeur ou enseignant, du personnel auxiliaire de l'éducation ou administratif dans l'enseignement.

COURS COMMUNAUX
DE FORMATION
CONTINUÉE
Rue Jonfosse 80, 4000 LIEGE
Tél. : 041/23.67.17

Matricule: 6.188.090

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT ET LEGISLATION SCOLAIRE

Annexe 3

Recommandations particulières.

Cette formation pourrait n'être organisée qu'une année sur deux, lorsqu'il n'y a pas suffisamment de candidats pour s'y inscrire. En effet, le nombre de fonctions de sélection et de promotion accessible est limité.

COURS COMMUNAUX DE FORMATION CONTINUÉE
Rue Jonfosse 80, 4000 LIÈGE
Tél. : 041/23.67.17

Matricule: 6.188.090

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT ET LEGISLATION SCOLAIRE

Annexe 4

Programme des cours

Les étudiants seront capables de :

- débattre de manière constructive en vue d'approfondirleur connaissance de la législation scolaire et de l'organisation de l'enseignement lors de séances d'information-débat animées par des personnes-ressources;
- consulter de la documentation, des recueils de circulaires afin de retrouver des textes de législation scolaire;
- comprendre la signification (paraphraser), interpréter, expliquer des textes et circulaires;
- appliquer ceux-ci en remplissant des documents et à l'occasion de divers exercices concernant la gestion scolaire administrative et comptable;
- analyser :- des textes organisant l'enseignement,
  - des situations scolaires en fonction des circulaires;
- mener des recherches en groupe de travail sur des problèmes d'organisation et de législation de l'enseignement;
- élaborer un plan d'action à la lumière de textes de législation scolaire;
- porter des jugements sur des situations scolaires en fonction de textes organisant l'enseignement;
- argumenter pour défendre un avis concernant une situation de la gestion administrative et/ou comptable des écoles en fonction de textes légaux.

COURS COMMUNAUX DE FORMATION CONTINUÉE

Rue Jonfosse 80, 4000 LIÈGE
Tél. : 041/23.67.17

Matricule: 6.188.090

Annexe 4 (suite)

Les étudiants seront capables de

- expliquer les structures de l'enseignement en Communauté française;
- identifier et utiliser les services des administrations scolaires, y compris de l'inspection et de la vérification;
- de consulter, d'interpréter, d'appliquer, d'élaborer un plan d'action et d'argumenter les textes de législation et de réglementation applicables à l'enseignement en général;
- expliquer et appliquer les textes des lois ainsi que les arrêtés d'exécution régissant les statuts du personnel enseignant ;
- appliquer, à des cas concrets, les principes juridiques régissant la responsabilité civile du personnel directeur et enseignant.

Législation scolaire applicable à l'enseignement :

- fondamental, y compris le spécial

- ou à l'enseignement secondaire, y compris le spécial, et supérieur de P.E. et de P.S.

En fonction de la spécialisation choisie, les étudiants seront capables de:

- consulter de la documentation, mener des recherches, interpréter, appliquer, analyser, élaborer un plan d'action, porter des jugements sur la législation et la réglementation applicables à :
- l'enseignement fondamental, y compris le spécial,
- ou à l'enseignement secondaire, y compris le spécial, et supérieur de plein exercice et de promotion sociale;
- expliquer et analyser les textes concernant :
  - le dossier des étudiants,
  - l'organisation de l'école (y compris la programmation),
  - le dossier des agents et les attributions,
  - les fonctions et attributions des inspecteurs, directeurs, sous-directeurs, chefs d'atelier, éducateurs-économes, ...
  - la subvention, la comptabilité et les assurances de l'école,
  - l'entretien des bâtiments et la sécurité,
  - le rôle des partenaires : centres PMS, syndicats, associations de parents,...

COURS COMMUNAUX DE FORMATION CONTINUÉE
Rue Jonfosse 80, 4000 LIÈGE
Tél. : 041/23.67.17

Matricule: 6.188.090

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT ET LEGISLATION SCOLAIRE

Annexe 5

Fixation des capacités terminales.

Les étudiants seront capables de :

- répondre, avec l'aide de *leurs* notes de cours, à des questions orales ou écrites sur des textes légaux importants relatifs à l'enseignement;
- trouver la ou les solutions à des problèmes scolaires impliquant l'application de textes légaux ou assimilés organisant l'enseignement. °

L'étudiant pourra consulter ses notes et circulaires de législation scolaire.

L'évaluation portera sur au moins cinq objectifs différents du programme des cours (annexe 4, suite page 2).

L'étudiant devra prouver qu'il a pris conscience de l'ensemble des capacités terminales de l'évaluation.

COURS COMMUNAUX
DE FORMATION
CONTINUEE
Rue Jonfosse 80. 4000 LIEGE
Tél. : 041/23.67.17

Matricule: 6.188.090

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT ET LEGISLATION SCOLAIRE

Annexe 6

Profil des chargés de cours

Il sera fait appel à des experts reconnus pour leur compétence et leur expérience: inspecteur , chef d'établissement scolaire, sous-directeur, détaché au CPEONS, chef d'administration , spécialiste expérimenté de législation scolaire,...